

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOUT 2016

ADHESION AU PROJET WIFI 43 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-LOIRE

WIFI 43 est une opération proposée par le département afin d'offrir aux collectivités un accès WIFI public gratuit pour la population et visiteurs.

Le coût de cette opération pour la commune s'élève à 300 € HT par an plus les frais d'abonnement à une ligne ADSL.

Le conseil municipal accepte d'adhérer à ce projet.

FONDS 199

Le conseil départemental vient de mettre en place un fonds destiné à financer les projets de proximité des communes de moins de 1 000 habitants.

Cette aide de 40 % maximum du coût de projet est versée pour les opérations dont la dépense subventionnable maximale est de 50 000 € HT.

Le conseil municipal décide d'inscrire les travaux de voirie au Fonds 199.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le maire présente les devis reçus pour des travaux de réfection de voirie.

Après étude des devis, des modifications et des précisions doivent être apportées.

De nouveaux devis vont donc être demandés.

DIVERS :

- Le maire informe que les travaux de nettoyage et d'égavage des bordures des voies communales se feront aux alentours du 20 août.
- A compter de 2017, les chemins ruraux de la commune seront nettoyés chaque début d'été.
- Chats : Suite à plusieurs plaintes sur les chats errants dans le bourg de la commune, la commune a contacté l'ACAMA (Association Contre l'Abandon et la Maltraitance Animale) du Mazet Saint Voy pour connaître les démarches à entreprendre pour limiter la prolifération de ces chats. Cette association propose de capturer les chats et de les emmener chez un vétérinaire pour les stériliser. Les chats sont ensuite relâchés.
Vu le nombre important de chats, le conseil municipal estime que le coût de cette opération risque d'être élevé pour la commune. Il demande donc de se renseigner auprès de la SPA pour savoir s'il n'existe pas une autre solution moins coûteuse.
- Ardéchoise : La course cycliste l'Ardéchoise sera de passage au Mas de Tence en 2017. Fabienne RECHATIN propose donc au conseil municipal de réfléchir aux animations à mettre en place à l'occasion de ce passage et de solliciter la participation des associations communales.